

## ATTESTATION SUR L'HONNEUR POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ACHAT D'UN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

### Je soussigné(e)

M.  Mme  Mlle

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Domicilié(e) \_\_\_\_\_

### Atteste que je suis bien

le représentant légal du mineur (à compléter uniquement si l'acquéreur est mineur)

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

acquéreur d'un vélo à assistance électrique

### Et je m'engage dans le délai de trois ans à compter de la signature de la convention de subvention :

- à ne percevoir qu'une seule subvention pour le vélo à assistance électrique aidé,
- à apporter la preuve aux services de la Communauté Urbaine de Lyon, qui en feront la demande, que je suis bien en possession du vélo à assistance électrique aidé
- et dans l'hypothèse où le vélo à assistance électrique aidé viendrait à être revendu, à restituer ladite subvention à la Communauté Urbaine de Lyon.

### Sanction en cas de détournement de la subvention :

Le détournement de la subvention, notamment en cas d'achat pour revente, est susceptible d'être qualifié d'abus de confiance et rend son auteur passible des sanctions prévues par l'article 314-1 du code pénal.

[Article 314-1 : « l'abus de confiance est le fait par une personne de détourner au préjudice d'autrui, des fonds, des valeurs ou un bien quelconque qui lui ont été remis et qu'elle a acceptés à charge de les rendre, de les représenter ou d'en faire un usage déterminé. L'abus de confiance est puni de trois ans d'emprisonnement et de 375 000 euros d'amende ».]

Fait à

le

Signature

